Organisation of Islamic Cooperation
Organisation de la Coopération Islamique

INFOS DE L'ACADÉMIE 28

International Islamic Fiqh Academy
Académie Internationale du Fiqh Islamique

BULLETIN MENSUEL DE L'ACADÉMIE INTERNATIONALE DU FIQH ISLAMIQUE | Rajab 1444 – Février 2023

PUBLIÉ EN ARABE, ANGLAIS ET FRANÇAIS | GRATUIT

La 25ème session de l'Académie commence à Djeddah sous le patronage de SAR Prince Khalid Al-Faisal

Au nom de SAR Prince Khalid Al-Faisal, conseiller du Gardien des Deux Saintes Mosquées et gouverneur de la région de Makkah, Son Altesse Prince Saud bin Abdullah bin Mansour bin Jalawi, gouverneur de Djeddah, a patronné le lundi soir 29 Rajab 1444 correspondant au 20 février 2023, la vingt-cinquième session du Conseil de l'Académie internationale du Fiqh islamique à l'hôtel Hilton, à Djeddah, au Royaume d'Arabie saoudite. À son arrivée, Son Altesse a été reçue par S.E. le Secrétaire général de l'Organisation

de la coopération islamique (OCI), Hussein Ibrahim Taha, ainsi que par le conseiller à la cour royale, membre du conseil des hauts savants, imam-khatib de la Grande Mosquée, et président de l'Académie, S.E. Cheikh Dr Saleh bin Abdullah bin Humaid, le Secrétaire général de l'Académie, S.E. Prof Koutoub Moustapha Sano, et un certain nombre de membres et d'experts de l'académie, ainsi que des dignitaires participant à la session. À l'arrivée de SAR, l'hymne royal a eu lieu, puis Son Altesse et le public ont regardé un film documentaire qui raconte la fondation la mission et la vision de l'Académie, puis le Secrétaire général de l'Académie a prononcé un discours de bienvenue dans lequel il a exprimé les remerciements des membres de l'Académie et de ses experts et leur grande gratitude envers le Royaume d'Arabie saoudite, le Roi, le gouvernement et le peuple pour le soutien et l'attention illimités dont l'Académie a bénéficié depuis sa création jusqu'à aujourd'hui. Il a également exprimé sa profonde gratitude et ses sincères éloges au Gardien des deux saintes mosquées, le Roi Salman bin Abdulaziz Al Saud, et à son fidèle prince héritier, SAR Prince Mohammed bin Salman bin Abdulaziz Al Saud, que Dieu les protège, pour leur soutien particulier à cette session. Il a terminé en disant : «Voici le royaume de la connaissance, de la religion, de l'humanité et de la fierté, le Royaume d'Arabie saoudite, qui accueille les héritiers des nobles prophètes. Voici la ville de Djeddah qui se réjouit de l'arrivée de ceux que le Saint Créateur a chargés de sa religion, et leur Prophète leur a recommandé de la rapporter, et voici l'Oumma de l'Islam de partout qui attend de ceux que Dieu a chargés de montrer des solutions efficaces aux problèmes de la vie contemporaine et à ses défis accumulés, et des réponses satisfaisantes aux calamités et aux développements qui se sont abattus sur eux, et qui s'entassent dans leur cour». Le Président de l'Académie a ensuite prononcé son discours de cadrage dans lequel il a expliqué que la session actuelle de l'Académie est diversifiée en termes de

nombre de participants, de sujets et de volume de recherche soumis, et a noté que les participants représentent un groupe des meilleurs savants et penseurs de la Ummah, et en termes de sujets, il s'agit de quinze sujets répartis sur des thèmes importants dans les calamités du culte, les défis familiaux, les questions sociétales, l'éducation et les affaires et la finance. Il a conclu son discours en disant : «L'espoir repose sur vous : L'espoir repose sur vous, les savants et les experts, après Dieu Tout-Puissant, pour accomplir, si Dieu le veut, le devoir de clarification et d'explication, que Dieu a pris sur les gens du savoir en tout temps et en tout lieu «pour le montrer aux gens et ne pas le garder secret», basé sur le livre que Dieu a fait une explication de tout, la guidance et la miséricorde, et en suivant la guidance du meilleur de la création de Dieu, et un engagement à l'approche de la modération, qui a été suivie par les Compagnons justes, le successeur et leurs disciples ...». Le Secrétaire général de l'OCI a ensuite prononcé un discours dans lequel il a souhaité la bienvenue aux invités et aux participants, et a souligné que les thèmes de cette session font partie des questions qui s'imposent à la Oumma islamique et à ses centres intellectuels et religieux, en particulier l'Académie, et a déclaré que le Secrétariat général de l'Organisation affirme son soutien au parcours et à la trajectoire de l'Académie, et appelle tous les États membres à la soutenir de manière générale. À la fin de la cérémonie, Son Altesse le Gouverneur de Djeddah a remis des boucliers commémoratifs aux sponsors de la session, à savoir le ministère des Affaires étrangères du Royaume d'Arabie Saoudite représenté par la Mission permanente du Royaume auprès de l'Organisation de la Coopération Islamique, la branche du Ministère des Affaires étrangères dans la région de Makkah, et le Forum Al Baraka pour l'économie islamique. Son Excellence le Président de l'Académie a ensuite présenté un bouclier commémoratif à SAR Prince Khalid Al-Faisal au nom de l'Académie et l'a remis à Son Altesse le Prince Saud bin Abdullah bin Mansour bin Jalawi, Gouverneur de Jeddah.

Discours du Secrétaire général de l'OCI à l'ouverture de la 25ème session de l'AIFI

SAR Prince Khalid Al-Faisal, conseiller du Gardien des deux saintes mosquées et gouverneur de la région de Makkah, S.E. Cheikh Dr Saleh bin Humaid, président de l'Académie internationale du Fiqh islamique S.E. Prof. Koutoub Moustapha Sano, Secrétaire général de l'Académie internationale du Fiqh islamique S.E. Dr. Saleh Al-Suhaibani, représentant permanent du Royaume d'Arabie saoudite, S.E. Cheikh Abdulla Saleh Kamel, président du conseil d'administration du Forum de l'économie islamique d'Al Baraka Son Excellence l'ambassadeur Mazen bin Hamad Al-Hamali, directeur général de la branche du ministère des Affaires étrangères dans la région de Makkah Cheikh Abdulla Saleh Kamel, président du conseil d'administration d'Al Baraka Islamic Economy Forum Son Excellence l'ambassadeur Mazen bin Hamad Al-Hamali, directeur général de la branche du ministère des affaires étrangères dans la région de Makkah Excellences, Mesdames et Messieurs: Assalam alaykum wa Rahmatou Allah wa barakatouh....J'ai le plaisir d'exprimer mes plus sincères remerciements et mon appréciation à l'Académie internationale du Fiqh islamique pour l'organisation de sa vingt-cinquième session. Permettez-moi de souhaiter la bienvenue à tous les invités et participants à cette session bénie, avec l'aide de Dieu. Je tiens à remercier sincèrement SAR Prince Khalid Al-Faisal pour son aimable parrainage de cette session et pour les efforts qu'il déploie afin de soutenir l'organisation en général et tous ses organes qui travaillent dans la ville de Djeddah. Mesdames et Messieurs, les thèmes jurisprudentiels et intellectuels abordés au cours de cette session font partie des nécessités absolues qui se sont imposées à la Oummah islamique et à ses centres intellectuels et religieux, et à l'Académie internationale du Fiqh islamique en particulier. La question de l'éducation des filles, que notre véritable religion islamique a été pionnière dans l'histoire des religions à résoudre en réalisant l'égalité des sexes, est à nouveau sur la table en raison de la conception erronée adoptée par certains groupes à notre époque. L'épidémie de Corona a également imposé une réalité à laquelle les moujtahids et les érudits doivent répondre par des fatwas, des conseils et une rationalisation, de même que la technologie moderne, en particulier les médias sociaux, a imposé une nouvelle réalité qui doit être traitée avec sagesse, ce qui exige des érudits et des penseurs qu'ils répondent de manière appropriée à ces défis et travaillent à guider les sociétés d'une manière qui préserve leur religion et contribue à renforcer la sécurité et la stabilité dans le monde. Excellences, Éminences Nous, au Secrétariat général de l'Organisation de la coopération islamique, n'épargnons aucun effort pour soutenir les efforts de l'Académie et apprécier ses activités, en rappelant aux États membres son soutien en général, et en soutenant ses projets intellectuels et jurisprudentiels distingués en particulier. Excellences, Éminences....Celui qui ne remercie pas les gens ne remercie pas Dieu. C'est pourquoi nous adressons nos sincères remerciements au Gardien des Deux Saintes Mosquées, le Roi Salman bin Abdulaziz Al Saud, et à son fidèle Prince héritier, SAR Prince Mohammed bin Salman bin Abdulaziz Al Saud, que Dieu les protège, pour leur empressement à fournir tous les moyens de travail et de réussite à l'Académie et à l'Organisation. Je tiens également à remercier S.E. Dr. Saleh bin Humaid, président de l'Académie, et S.E. Prof Koutoub Moustapha Sano pour les efforts considérables qu'ils déploient pour diriger l'Académie et s'efforcer d'atteindre ses nobles objectifs. Je remercie S.E. Cheikh Abdullah Saleh Kamel, Son Excellence le Représentant permanent du Royaume d'Arabie Saoudite auprès de l'Organisation, et Son Excellence le Directeur général du Ministère des Affaires étrangères du Royaume, pour leur soutien à cette session, et je remercie tous Leurs Excellences et Éminences pour leur présence, ainsi que tous les soldats cachés qui ont passé jour et nuit pour organiser cette session de la meilleure façon possible. Assalam alaykum wa Rahmatou Allah wa barakatouh.

Discours du Président de l'AIFI à l'ouverture de la 25ème session

Louange à Allah qui a enseigné à l'homme ce qu'il ignorait, et que la paix et la bénédiction soient sur le Prophète qui lui a enseigné le Livre et la sagesse, sur sa bonne famille, sur ses compagnons vertueux et sur leurs disciples jusqu'au jour du jugement dernier. SAR, le Prince Khalid bin Faisal bin Abdulaziz Al Saud, conseiller du Gardien des Deux Saintes Mosquées, gouverneur de la région de Makkah, Votre Excellence M. Hussein Ibrahim Taha, Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique, Votre Excellence Prof. Koutoub Moustapha Sano, Secrétaire général de l'Académie internationale du Fiqh islamique, Vos Altesses, Éminences, Excellences, distingués savants, Honorable audience, Assalam alaikum wa Rahmat Allah wa barakatuh Je vous souhaite à tous la bienvenue en cette heureuse soirée au pays des Deux Saintes Mosquées. Je vous souhaite la bienvenue, chers invités du Royaume d'Arabie saoudite, et je vous remercie également au nom du parrain de cette session, SAR Prince Khalid bin Faisal bin Abdulaziz Al Saud, Conseiller du Gardien des Deux Saintes Mosquées, Gouverneur de la région de Makkah, que Dieu le protège, d'avoir pris la peine de se déplacer pour participer à cette session, qui se tient après la fin d'une pandémie mondiale au cours de laquelle nous avons perdu de grands savants parmi les membres et les experts de l'Académie. Ils ont quitté notre monde mortel et ont rejoint le compagnon suprême après avoir laissé à la Oumma de bonnes traces et un bon souvenir, que Dieu leur fasse miséricorde, leur pardonne et bénisse leur lieu de repos et nous réunisse avec eux et ceux qui les ont précédés par la foi dans les jardins de la Jannah dans un siège de vérité avec un roi puissant. Votre Altesse, Frères et Sœurs, cette vingt-cinquième session de la Conférence du Conseil de votre estimée Académie est une session unique par ses participants, par ses sujets, par le volume des recherches et des études qui lui sont soumises. Ils représentent les meilleurs savants et les plus éminents penseurs de la Oumma, hommes et femmes, et de toutes les écoles de jurisprudence islamique respectées, et leur nombre dépasse les deux cents savants appartenant à plus de cinquante États membres de l'Organisation de la coopération islamique et des communautés musulmanes ; En ce qui concerne leurs sujets, ils s'élèvent à quinze sujets répartis sur des thèmes importants dans les calamités du culte, et des sujets importants dans les défis de la famille, de la sociologie et de l'éducation, et des sujets d'actualité dans les développements de la finance et des affaires, et le montant de la recherche, s'élève à cent soixante-cinq pièces. Chère audience. Nous espérons que vous, les savants et les experts, après Dieu tout-puissant, accomplirez au cours des quatre prochains jours, si Dieu le veut, le devoir de l'énoncé que Dieu a pris sur les gens de la connaissance en tout temps et en tout lieu comme le Coran dit (pour l'éclairer aux gens et ne pas le dissimuler), ainsi en se basant sur le livre que Dieu a fait pour expliquer toute chose, la guidance et la miséricorde, et en suivant la guidance du meilleur de la création, le Prophète, les prières de mon Seigneur et Ses bénédictions soient sur lui, et en s'engageant dans l'approche de la modération qui a été suivie par les ancêtres vertueux des honorables compagnons, que Dieu soit satisfait d'eux, et les grands disciples, et les imams de l'Ijtihad, que Dieu ait pitié d'eux, en regardant, en déduisant et en espérant que Dieu, la gloire de Sa louange, s'ouvre à vous, et vous aide à porter la responsabilité de rapporter, et vous aide à fournir des solutions efficaces aux problèmes de la vie contemporaine, en vous guidant pour les calamités, en dirigeant les développements, en rationalisant la réalité humaine changeante, et en recherchant l'inspiration du Messager d'Allah, que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur lui : Celui qu'Allah rétribue par le bien leur fera comprendre profondément la religion et leur enseignera l'interprétation. Au terme de ce bref discours, Vos Éminences et Excellences, les membres et les experts de l'Académie vous prient de bien vouloir transmettre leurs salutations et leurs remerciements au Gardien des deux saintes mosquées, le Roi Salman bin Abdulaziz Al Saud, Roi du Royaume d'Arabie saoudite, et à SAR Prince Mohammed bin Salman bin Abdulaziz Al Saud, Prince héritier et Premier ministre, que Dieu les protège, pour le soutien continu, la grande et généreuse attention, l'Académie a reçu depuis sa création à ce jour, que Dieu les récompense pour nous et l'Oumma avec la meilleure récompense, et qu'Il perpétue la bénédiction de la sécurité, la sécurité, la stabilité et la prospérité sur notre Royaume bien-aimé, sa leadership et son peuple. Votre Altesse Royale, je vous adresse mes remerciements et ma gratitude pour l'honneur que vous nous faites et le généreux patronage de cette session au nom du Gardien des Deux Saintes Mosquées, que Dieu vous protège et vous récompense abondamment. Enfin, en votre nom à tous, je renouvelle mes remerciements et ma gratitude au ministère des Affaires étrangères du Royaume d'Arabie saoudite, représenté par son représentant permanent auprès de l'Organisation de la coopération islamique et sa branche dans la région de Makkah Al-Mukarramah, pour son soutien généreux à cette session, et j'exprime les remerciements de l'Académie au président du Forum Al Baraka pour l'économie islamique, le cheikh Abdullah Saleh Kamel, pour son soutien généreux à cette session, que Dieu le gratifie de la meilleure récompense. Je voudrais remercier mon cher frère, Son Excellence M. Hussein Ibrahim Taha, Secrétaire général de l'Organisation de la Coopération Islamique, pour son soutien continu à l'Académie, ainsi que mon cher collègue, S.E. Professeur Dr. Koutoub Moustapha Sano, Secrétaire général de l'Académie, et tous les employés de l'Académie pour leur travail acharné dans la préparation remarquable et l'organisation merveilleuse de cette session. A tous ceux qui ont assisté, participé et contribué au succès de cette session, merci et appréciation, que Dieu nous aide tous à faire ce qui est bon pour notre religion et notre monde. Merci à tous ceux qui ont participé et contribué au succès de cette session.

Et que les bénédictions d'Allah soientsur notre maître Muhammad, sa famille et tous ses compagnons.

Discours du Secrétaire général de l'AIFI à l'ouverture de la 25ème session

Que la paix et la bénédiction soient sur le Prophète de la compassion et de la miséricorde, ainsi que sur ses compagnons, ses disciples et leurs successeurs jusqu'au jour du jugement dernier, Son Altesse le Prince Saud bin Abdullah bin Mansour bin Jalawi, Gouverneur de Jeddah, et représentant de SAR Prince Khalid Al-Faisal, Conseiller du Gardien des Deux Saintes Mosquées, Gouverneur de la région de Makkah, Votre Excellence Monsieur Hussein Ibrahim Taha, Gouverneur de la région de Makkah, Son Altesse le Prince Saud bin Abdullah bin Mansour bin Jalawi, Gouverneur de La Mecque. Hussein Ibrahim Taha, Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique, S.E. Cheikh Dr Saleh bin Abdullah bin Humaid, conseiller à la cour royale, membre du conseil des hauts savants, imam et prédicateur de la grande mosquée et président de l'académie, S.E. Cheikh Abdullah Saleh Kamel, président du conseil d'administration du Forum Al Baraka pour l'économie islamique, Votre Excellence le Dr. Saleh Al-Suhaibani, représentant permanent du Royaume d'Arabie saoudite, Son Excellence l'ambassadeur Mazen bin Hamad Al-Hamali, directeur général de la branche du ministère des Affaires étrangères dans la région de Makkah Vos Altesses, Excellences et Éminences, Assalamou alaykum wa Rahmatou Allah wa barakatouh. Quatre années, au cours desquelles l'humanité a souffert de calamités, de chagrins et de douleurs qu'elle n'avait jamais connus auparavant, et l'humanité a connu au milieu d'elle des formes de défis et de changements qu'elle n'avait jamais connus, mais sous lesquelles le monde a été témoin de types de calamités et de développements qu'il n'avait jamais connus auparavant. Oui, les années ont rendu absents de notre monde de grands juristes et de grands experts, qui étaient dévoués au service de l'Académie, et qui étaient dévoués à Dieu dans leur jurisprudence sobre au cours de ses différentes sessions. Ils ne se sont pas lassés de clarifier et d'expliquer, et ils ne se sont pas lassés d'enraciner et d'écrire, que Dieu ait pitié d'eux et les fasse demeurer dans l'immensité de son paradis. Honorable auditoire Voici le royaume de l'érudition, du savoir, de la religion, de l'humanité et de la chevalerie, le royaume d'Arabie saoudite, qui accueille les héritiers des nobles prophètes, et voici la ville gardée de Djeddah qui se réjouit d'accueillir ceux à qui le Saint Créateur a confié leur religion, et leur prophète leur a recommandé d'en faire état. La Oumma de l'Islam attend des solutions efficaces aux problèmes de la vie contemporaine et à ses défis accumulés, et des réponses satisfaisantes aux calamités et aux développements qui se sont abattus sur eux et ont encombré leur arène. Votre Altesse L'Académie saisit cette occasion historique pour renouveler ses louanges permanentes et sa grande gratitude au Gardien des Deux Saintes Mosquées, le Roi Salman bin Abdulaziz Al Saud, Roi du Royaume d'Arabie Saoudite, et à son fidèle Prince héritier, SAR Prince Mohammed bin Salman bin Abdulaziz Al Saud, Premier ministre, pour les soins constants et importants qu'elle reçoit, et en particulier leur soutien généreux à cette session à travers sa délégation permanente auprès de l'Organisation de la Coopération Islamique et la branche de son ministère des Affaires étrangères. L'Académie exprime également sa profonde gratitude à SAR Prince Khalid Al-Faisal pour son patronage de cette session, représentée par Votre Altesse, et exprime également sa grande gratitude à S.E. Cheikh Abdullah Saleh Kamel pour son généreux soutien à cette session. Excellences, Éminences, merci beaucoup pour les épreuves que vous avez endurées pour participer à cette session. Qu'Allah fasse en sorte que cela soit à l'échelle de vos bonnes actions. En conclusion, que Dieu nous bénisse par l'abondance de sa miséricorde, qu'il nous apprendre comme Salomon (PSL) et qu'il nous bénisse par ses conseils.

S.E. Cheikh Dr. Saleh bin Humaid élu à l'unanimité Président du Conseil de l'AIFI

Lundi matin, 29 Rajab 1444 correspondant au 20 février 2023, la réunion d'organisation des membres désignés du Conseil de l'Académie internationale du Fiqh islamique représentant les cinquante-sept (57) Etats membres de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI) a commencé, en présence des membres désignés du Conseil représentant un certain nombre d'organisations et de pays des communautés musulmanes. L'ordre du jour de la vingt-cinquième session de la Conférence du Conseil de l'Académie a été présenté au Conseil, y compris l'élection d'un président du Conseil, l'élection d'un vice-président, l'élection des membres du Bureau, la nomination d'un rapporteur général pour la session, l'élection des chefs des unités de l'Académie, l'adoption du programme et des sessions, et l'information du Conseil sur les déclarations publiées par le Secrétariat général de l'Académie et les recommandations des séminaires spécialisés organisés par le Secrétariat général au cours des quatre dernières années. Les membres du Conseil de l'Académie ont approuvé à l'unanimité la réélection de S.E. Cheikh Dr. Saleh bin Abdullah bin Humaid, Président de l'Académie, en reconnaissance de ce que le pays siège, le Royaume d'Arabie Saoudite, fournit en tant que royaume, gouvernement et peuple, à cet édifice scientifique à travers la poursuite inlassable de Son Excellence de la sage direction pour continuer à soutenir et à prendre soin, ainsi que ce que Son Excellence représente en tant que modèle de modération et de haute moralité, que Dieu le protège et perpétue la bénédiction de la sécurité, de la sûreté, de la stabilité et de la prospérité sur l'État siège. Les personnalités suivantes ont également été élues vice-présidents de l'Académie : Hamdati Shabihna Maelainin, vice-président représentant le groupe arabe, Omar Jah, vice-président représentant le groupe africain, et Datuk Haji Wan Zahidi Bin Wan Tah, vice-président représentant le groupe asiatique. Les personnalités suivantes ont été élues membres du Bureau : le groupe arabe était représenté par le Dr Ahmed Al-Haddad, représentant des Émirats arabes unis, et le Dr Ajil Al-Nashmi, représentant de l'État du Koweït. Murtaza Badr, représentant de la République de Turquie, et Dr. Muhammad Taqi Osmani, représentant de la République islamique du Pakistan. Au nom du groupe africain, le Dr Aboubacar Doucouré, représentant du Burkina Faso, et le Dr Tijani Saboun, représentant de la République du Tchad. Son Éminence le Dr Thaqeel bin Sayer Al-Shammari, représentant de l'État du Qatar, a été nommé rapporteur général de la session. Les personnalités suivantes ont été élues à la tête des unités de l'Académie : le Président de l'Académie en tant que Chef de la Division de la Fatwa selon les statuts, S.E. Prof. Ali Gomaa, Représentant de la République Arabe d'Egypte, Chef des Etudes, de la Recherche et du Patrimoine islamique, et S.E. Dr. Abu Bakr Idris Mega : Chef de la Division du Rapprochement entre les Ecoles, S.E. Dr. Kahlan Al-Kharusi : chef de la division des encyclopédies et des dictionnaires, S.E. Dr. Muhammad Al-Khalayla : chef de la division de la législation, S.E. Dr. Konaté Arna : chef de la division de la planification et du suivi, et S.E. Dr. Muhammad Al-Bachari : chef de la division du dialogue avec les adeptes d'autres religions et cultures. Le Secrétaire général a ensuite présenté au Conseil les déclarations publiées par le Secrétariat général en consultation avec le Président de l'Académie, ainsi que les recommandations des séminaires spécialisés organisés par le Secrétariat général après la vingt-quatrième session, et le Conseil en a pris note. Son Excellence a noté que cette session est la plus importante de l'histoire de l'Académie en termes de volume de sujets et de recherches, ainsi qu'en termes de nombre de participants. Il a souligné que près de 300 universitaires du monde entier ont participé à l'examen de 165 documents de recherche portant sur 15 sujets d'intérêt pour la Oumma et les communautés musulmanes. Son Excellence le Secrétaire général a conclu sa présentation en exprimant ses sincères remerciements, sa grande appréciation et sa gratitude aux dirigeants et au peuple de l'État du siège pour les grandes facilités et les services distingués dont bénéficie le secrétariat général à tous les niveaux. Il a également adressé des remerciements particuliers à S.E. Cheikh Dr Saleh bin Abdullah bin Humaid pour les conseils et les soins apportés au Secrétariat général, que Dieu prolonge sa vie et qu'il fasse bénéficier la Ummah de ses connaissances et de sa moralité. Le Président de l'Académie a ensuite annoncé la conclusion de la réunion de procédure du Conseil et a remercié les membres pour leur confiance dans le pays du siège, ses dirigeants, son peuple et sa personne, demandant à Dieu de l'aider à mériter cette confiance et à assumer ses responsabilités.

Rapporteur général de la session

Dr. Thaqeel bin Sayer Al-Shammari

Vice-présidents élus de l'Académie

Dr. Datuk Haji Wan Zahidi Bin Wan Tah as Vice-Chairman representing the Asian Group

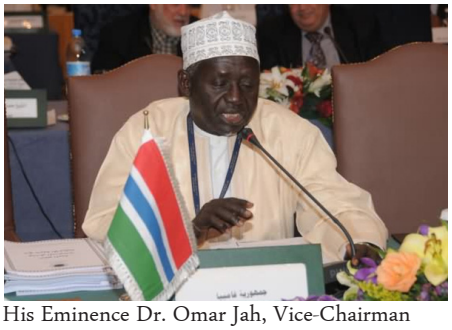

His Eminence Dr. Omar Jah, Vice-Chairman representing the African Group

His Eminence Dr. Hamdati Shabihna Ma Al-Enein as Vice President representing the Arab Group

Membres élus du Bureau de l'Académie

Arab Group
Dr. Ajeel Al-Nashmi, Representative of the State of Kuwait

Asian Group
His Eminence Dr. Muhammad Taqi Usmani, Representative of the Islamic Republic of Pakistan

African Group
H.E. Dr. Aboubacar Doucouré, Representative of Burkina Faso

Arab Group.
His Eminence Dr. Ahmed Al-Haddad, Representative of the United Arab Emirates

Asian Group
His Eminence Dr. Murtaza Badr, representative of the Republic of Turkey

African Group
Dr. Tijani Soboun Republic of Chad

Chefs de division élus de l'Académie

His Excellency Sheikh Dr. Saleh bin Abdullah bin Humaid, Chairman of the Fatwa Division

His Excellency Prof. Koutoub Moustapha Sano, Vice President of the Fatwa Division

H.E. Dr. Mohammed Al-Khalaileh: Head of the Legislation Division

Prof. Ali Gomaa, Head of the Division of Studies, Research and Islamic Heritage

His Eminence Dr. Abu Bakr Idris Mega: Head of the Division of Rapprochement between Schools

His Eminence Dr. Abdullah Al-Maarouf Shah Alam: Head of the Translation and Publishing Division

Dr. Kahlan Al-Kharusi: Head of Encyclopedias and Dictionaries

Dr. Konaté Arna: Head of the Planning and Follow-up Division

Dr. Mohammed Al-Bashari: Head of the Division of Dialogue with Followers of Other Religions and Cultures

Déclaration du Conseil de l'AIFI concernant le tremblement de terre en Turquie et en Syrie

Louange à Allah, Seigneur de l'univers, et que les bénédictions et la paix soient sur notre Prophète Mohammed, sa famille et tous ses compagnons. Le Conseil de l'Académie internationale du Fiqh islamique, émanant de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), avec des cœurs pleins de foi dans le décret et le destin d'Allah, et des cœurs de consolation s'abandonnant à l'ordre et à la volonté du Seigneur, exprime sa profonde tristesse et sa mélancolie pour les événements dévastateurs survenus dans le monde entier, exprime sa profonde tristesse pour le tremblement de terre dévastateur qui a tué des dizaines de milliers de personnes en République de Turquie et en République arabe syrienne, priant Dieu d'accepter ceux qui sont morts en martyrs et d'accorder à ceux qui ont été blessés un prompt rétablissement, et d'inspirer à leurs familles et à leurs proches patience et réconfort, car nous appartenons à Dieu et c'est à Lui que nous retournons. Face à cette situation humanitaire tragique et horrible, le Conseil de l'Académie exprime ses sincères condoléances aux familles des deux peuples frères, priant Dieu Tout-Puissant d'être bienveillant à leur égard et de les aider à surmonter les effets dévastateurs de cette catastrophe. Le Conseil de l'Académie, tout en affirmant son entière solidarité avec les deux nobles peuples, appelle la nation et la communauté humaine à leur apporter les secours et l'assistance dont ils ont besoin par les voies officielles. A cette occasion, il salue les efforts de secours déployés par le gouvernement du Gardien des Deux Saintes Mosquées, le Roi Salman bin Abdulaziz Al Saud, en particulier, et ses frères, Leurs Altesses et Excellences, les dirigeants des Etats membres de l'OCI en général, qu'Allah accélère l'élimination des effets de cette affliction le plus tôt possible.

Et que les bénédictions et la paix soient sur notre Prophète Mohammed, sa famille et tous ses compagnons.

Jeddah le 3 Chabane 1444, correspondant au 23 février 2023

Le Conseil de l'Académie internationale du Fiqh islamique

Déclaration du Conseil de l'AIFI dénonçant le Brûlage du Saint Coran en Suède, au Danemark et ailleurs

Le Conseil de l'Académie internationale du Fiqh islamique de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) condamne avec la plus grande fermeté l'incendie d'exemplaires du Livre d'Allah par des extrémistes en Suède, au Danemark et ailleurs. Il s'agit là d'une expression de leur haine cachée contre une religion suivie par près de deux milliards de personnes dans le monde, et d'une affirmation de la maladie croissante de l'islamophobie dans leur pensée et leur comportement. Partant de sa position islamique en tant qu'autorité jurisprudentielle pionnière de la Oumma islamique, et de son sens du devoir des savants qui conseillent, et afin de préserver les relations de longue date entre les musulmans et toutes les sociétés, et en défense de la paix mondiale, et dans un effort pour consolider l'harmonie entre les peuples, le Conseil de l'Académie réaffirme que de tels actes irresponsables et démagogiques n'ont pas porté et ne porteront pas atteinte à la sainteté du Saint Coran. C'est le Livre Saint, révélé par l'Omniscient, la fausseté ne vient pas de ses mains. Il a été révélé pour guider les pieux, exhorter les croyants et guider tous les peuples. Le Conseil affirme que ces actes de violence n'altéreront pas le statut du Coran dans le cœur des musulmans, mais qu'ils en renforceront au contraire la force et l'affirmation. Le Conseil réitère son appel aux États, aux institutions et aux organisations internationales pour qu'ils renforcent leur coopération et leur coordination afin de faire face aux actes irresponsables qui bafouent les saints et les symboles religieux, et pour qu'ils travaillent ensemble à l'élaboration de résolutions internationales qui criminalisent de tels actes pratiqués sous le couvert de la liberté d'expression. Le Conseil appelle également les États et les organisations islamiques à engager des poursuites devant les tribunaux nationaux et internationaux compétents contre quiconque tente de commettre de tels crimes contre l'islam, son prophète et ses symboles. Qu'Allah bénisse notre maître Mohammed, sa famille et ses compagnons, ainsi que ceux qui le suivent avec charité jusqu'au jour du jugement dernier. Et que les bénédictions et la paix soient sur notre Prophète Mohammed, sa famille et tous ses compagnons. Jeddah le 3 Chabane 1444, correspondant au 23 février 202 Le Conseil de l'Académie internationale du Fiqh islamique

Clôture de la 25ème session de l'AIFI à Jeddah

Le Conseil de l'Académie internationale du Fiqh islamique a conclu sa vingt-cinquième session le jeudi soir 03 du mois de Chabane 1444 correspondant au 23 février 2023 G à Djeddah, sous la présidence de S.E. Cheikh Dr Saleh bin Abdullah bin Humaid, Président de l'Académie. S.E. Dr. Thaqail bin Sayer Zaid Al-Shammari, rapporteur général de la session, a présenté un résumé des résolutions et recommandations les plus importantes émises par le Conseil au cours de cette session, soit un total de dix-sept (17) résolutions. Son Éminence a expliqué que la session a émis des résolutions sur la réglementation de l'éducation, à la fois religieuse et laïque, pour les hommes et les femmes dans l'Islam, et sur l'impact de la pandémie de Corona sur les

dispositions relatives au culte, à la famille et aux délits. Il a également mentionné l'impact de la pandémie de Corona sur les dispositions relatives au culte, aux transactions, aux contrats et aux obligations, la lecture de la prière en autre langue que l'arabe, à l'explication de la disposition relative à la prière derrière le téléphone, la radio et la télévision, aux dispositions et aux contrôles des médias sociaux, et autres. Il a également expliqué que la session avait reporté l'énoncé de résolutions sur les testaments et leur rôle dans la lutte contre la pauvreté dans les sociétés, sur l'avortement en cas de viol, sur les maladies mentales modernes et leur impact sur l'éligibilité dans la charia, sur les soukuk composites et hybrides et sur les lettres de garantie et le crédit documentaire. Son Excellence l'ambassadeur Dr. Saleh bin Hamad Al-Suhaibani, représentant permanent du Royaume d'Arabie saoudite auprès de l'Organisation de la coopération islamique, a prononcé un discours dans lequel il a souligné que le Royaume d'Arabie saoudite, sous la direction du Gardien des deux saintes mosquées, le roi Salman bin Abdulaziz Al Saud, et de son fidèle prince héritier, SAR Prince Mohammed bin Salman bin Abdulaziz Al Saud, que Dieu les protège, continuait d'apporter toutes les formes de soutien aux efforts de la bienheureuse Académie. Il a souligné que ce soutien du gouvernement du Royaume d'Arabie saoudite à l'Académie découle de la volonté des sages

dirigeants d'unifier la parole de l'Oumma et d'intégrer les efforts des savants et des juristes au profit de l'islam et des musulmans dans les différentes parties du monde. Il a ajouté : «Ce soutien vient également du fait que le Royaume est conscient de l'importance de l'Académie et des lourdes charges qu'elle assume, ainsi que du grand service qu'elle rend aux musulmans des différentes parties du monde en orientant leurs approches intellectuelles, scientifiques et jurisprudentielles et en les rapprochant dans ce domaine». Il a exprimé l'espoir que les résultats de cette session, tenue dans des circonstances régionales et internationales difficiles, incarneront «la capacité de la charia à trouver des solutions et à traiter toutes les questions émergentes, les calamités et les problèmes de l'époque avec une vision jurisprudentielle brillante et des moyens créatifs fondés sur la modération, de manière à réaliser les intérêts des personnes et à servir la sécurité et la stabilité dans tous les pays islamiques

conformément aux objectifs suprêmes de la loi islamique, et à réaliser l'intégration intellectuelle entre les différents érudits et juristes musulmans à cet égard». Il a souligné que «l'on espère que les savants présenteront la loi islamique d'une manière qui la débarrasse des impuretés qui lui sont attachées par certains groupes extrémistes, qu'ils mettront en évidence ses précieux avantages et valeurs et qu'ils montreront sa capacité unique à traiter les problèmes contemporains et à réaliser le bonheur humain et le bonheur dans ce monde et dans l'au-delà, qu'ils affronteront les nouvelles méthodes d'athéisme et de déviation qui ont commencé à envahir une partie de la jeunesse de

la Oumma et qu'ils réfléchiront à la manière de tirer parti de la révolution technique moderne». Son Excellence Dr. Yousef bin Hassan Al-Khalawi, Secrétaire général de la Chambre Islamique de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture, a prononcé un discours dans lequel il a exprimé la fierté du Forum Al Baraka pour l'Economie Islamique dans la coopération étroite et le partenariat stratégique qui ont abouti à la tenue réussie de cette session, soulignant la volonté du forum de renforcer les relations de coopération et de partenariat avec l'Académie afin de lui permettre de s'acquitter de sa grave responsabilité intellectuelle dans la gestion des défis, des calamités et des développements. Il a souligné l'importance du travail d'équipe, d'une planification méticuleuse et d'une préparation intégrée, ainsi que l'impact de tout cela sur la durabilité et le succès des travaux islamiques, et a conclu son discours en félicitant l'Académie pour le succès de la conférence et la réalisation de ses objectifs. S.E. Prof. Koutoub Moustapha Sano, Secrétaire général de l'Académie, a lu deux déclarations publiées par le Conseil de l'Académie.

La première déclaration comprenait l'expression de l'entière solidarité des savants et intellectuels de la nation avec les peuples de Turquie et de Syrie après le tremblement de terre dévastateur qui a frappé les deux pays, appelant l'Oumma islamique et la communauté humanitaire à leur fournir l'assistance dont ils ont besoin par l'intermédiaire des autorités officielles et des institutions d'aide fiables. La deuxième déclaration dénonçait ce dont le monde a été témoin récemment, à savoir l'incendie d'exemplaires du Saint Coran par des extrémistes en Suède, au

Danemark et dans d'autres pays. La déclaration condamne avec la plus grande fermeté ce comportement démagogique à l'égard d'une religion suivie par près de deux milliards de personnes dans le monde, soulignant que de telles actions irréfléchies n'ont pas affecté et n'affecteront pas le caractère sacré du Saint Coran, et qu'elles ne modifieront pas le statut du Saint Coran dans le cœur des musulmans, mais qu'elles renforceront au contraire sa force et son amour. Il a appelé les États, les institutions et les organisations internationales à renforcer la coopération et la coordination afin de faire face à toutes les formes de comportement qui méprisent les valeurs sacrées et les symboles religieux, à adopter des résolutions internationales qui criminalisent les actes odieux sous le prétexte de la liberté d'expression et autres, et à poursuivre devant les tribunaux compétents toute personne tentée de commettre de tels crimes contre l'Islam, son Prophète et ses symboles. Son Excellence a ensuite lu deux câbles de remerciements et d'appréciation du Conseil soumis au Gardien des Deux Saintes Mosquées, le Roi Salman bin Abdulaziz Al Saud, Roi du Royaume d'Arabie

saoudite, et au Prince héritier, SAR Prince Mohammed bin Salman, Premier ministre de l'Arabie saoudite, en expression des remerciements des savants et intellectuels de la Oumma aux dirigeants et au peuple du Royaume d'Arabie saoudite pour son soutien continu à l'Académie depuis sa création jusqu'à aujourd'hui, Les deux câbles font l'éloge du grand intérêt du Gardien des Deux Saintes Mosquées et de son sage gouvernement pour les affaires islamiques, la défense des causes de la Oumma et le service

honorable des Deux Saintes Mosquées et des lieux saints, et font également l'éloge de la renaissance globale dont le Royaume d'Arabie Saoudite a été témoin sous la sage direction du Gardien des Deux Saintes Mosquées, qui a élevé le Royaume au rang des pays développés. Son Excellence a également lu un câble de remerciement et d'appréciation adressé à SAR Prince Khalid Al-Faisal pour exprimer leurs remerciements pour son généreux patronage de cette session, et sa délégation au Gouverneur de Jeddah, Son Altesse le Prince Saud bin Abdullah bin Jalawi, pour l'ouverture de ses travaux. Ensuite, S.E. Cheikh Dr. Saleh bin Abdullah bin Humaid, président du Conseil de l'Académie, a prononcé le discours de clôture, dans lequel il a exprimé ses remerciements et ses louanges au Dieu saint pour avoir permis au Conseil de conclure les travaux de la vingt-cinquième session, louant les bons résultats obtenus conformément à la voie scientifique et à la considération de l'Ijtihad, qui repose sur une base solide de recherche scientifique et d'analyse sobre et sur la volonté de permettre aux musulmans de

faire face aux problèmes émergents en fournissant des solutions appropriées qui émanent de la charia et répondent aux besoins de l'époque par le biais d'un ijtihad authentique. Il a souligné que «la charia a répondu aux besoins des gens en tout temps et en tout lieu grâce à ses principes et règles souples visant à réaliser les intérêts et à écarter les maux, qui sont tirés des textes juridiques du Coran et de la Sunna». Il a également souligné que «la loi islamique est encore et restera dans toute sa vitalité et sa richesse et qu'elle est capable de rendre l'humanité

heureuse lorsqu'elle est mise en pratique». Il a souligné qu'»il est devenu nécessaire pour les spécialistes de converger aux portes des trésors de la jurisprudence islamique à travers cette Académie, et de travailler avec vigueur pour servir la Oumma, et pour servir toute l'humanité en extrayant des enquêtes jurisprudentielles qui traitent de la vie des gens, et abordent leurs problèmes et les présentent dans des robes renouvelées selon la méthodologie suivie dans les études scientifiques sans fanatisme dans l'opinion ou la victoire d'une doctrine avec la prépondérance des opinions valables aux exigences de l'âge et les

exigences de la vie en conformité avec les principes et les règles juridiques.» Il a souligné, que Dieu le protège, que «l'importance de la jurisprudence islamique dans nos sociétés islamiques se reflète dans le fait qu'elle traite directement de la vie de l'individu, de la famille et de la société et qu'elle traite des relations avec les sociétés non islamiques, ainsi que dans le fait qu'elle s'emploie à émettre des fatwas, des recherches et des études tirées des principes de la vraie religion et conformes à l'évolution de la vie». La cérémonie s'est achevée par une brève présentation documentaire des séances de la conférence et par la prise de photos commémoratives des participants à la conférence avec le Président de l'Académie, le Secrétaire général, les membres de l'Académie et ses experts.

Résolutions et recommandations de la 25ème Session de l'Académie en bref

Sous le patronage de SAR Prince Khalid bin Faisal bin Abdulaziz Al Saud, Conseiller du Gardien des Deux Saintes Mosquées et Gouverneur de la région de Makkah, la vingt-cinquième session de la Conférence du Conseil de l'Académie internationale du Fiqh islamique s'est tenue entre le 29 Rajab et le 3 Chabane 1444, soit du 19 au 23 février 2023, à l'Hôtel Hilton de Jeddah, Royaume d'Arabie Saoudite. La session a été inaugurée par Son Altesse le Prince Saud bin Abdullah bin Mansour bin Jalawi, Gouverneur de Jeddah, au nom de SAR Prince Khalid Al-Faisal, en présence de S.E. M. Hussein Ibrahim Taha, Secrétaire général de l'Organisation de la Coopération islamique, de S.E. Cheikh Dr. Saleh bin Abdullah bin Humaid, Conseiller à la Cour Royale, Membre du Conseil des Hauts Savants, Imam et prédicateur de la Grande Mosquée, Président de l'Académie, et de Son Excellence le Prof. Dr. Koutoub Moustapha Sano, Secrétaire général de l'Académie, avec la participation de près de trois cents (300) savants de plus de soixante-cinq (65) pays dont 57 États membres de l'OCI et de communautés musulmanes. Pendant quatre jours, S.E. Cheikh Dr Saleh bin Abdullah bin Humaid, Président de l'Académie, a présidé les sessions de la session, soit quinze (15) sessions, afin d'examiner cent soixante-cinq (165) articles de recherche préparés par les membres de l'Académie et ses experts sur les calamités les plus importantes et les développements contemporains qui attendent la Oummah et le monde de l'Académie pour émettre des résolutions et des recommandations qui comprennent un énoncé

complet des dispositions de la Charia dans ces documents. Le Conseil, après avoir écouté les résumés des recherches soumises à la session, et les délibérations et discussions qui ont eu lieu autour, a été en mesure d'émettre dix-sept (17) résolutions en plus de ses deux cent trente-huit résolutions précédentes, portant le total des résolutions de l'Académie à deux cent cinquante-cinq (255) résolutions. L'une des résolutions et recommandations les plus importantes du Conseil est une résolution sur l'énoncé de la décision relative à l'éducation, à la fois religieuse et laïque, pour les hommes et les femmes, car il a décidé que l'éducation, à la fois religieuse et laïque, est un droit légitime pour les hommes et les femmes au sein de la famille, de la société et de l'État, tel que déterminé par les textes juridiques, et l'Ummah a convenu à travers les âges qu'ils

doivent être éduqués, ce qui rend le fait de priver l'un ou l'autre de tout type d'éducation utile contraire à la charia. Le Conseil a recommandé de réagir aux fatwas anormales qui violent le Coran, la Sunna et le consensus et qui empêchent les filles d'enseigner et d'apprendre. Il a également recommandé de s'attaquer à tous les problèmes et obstacles qui peuvent les empêcher d'enseigner et d'apprendre, en faisant l'éloge des États membres de l'OCI qui ont fait de l'éducation des garçons et des filles un pilier de leur renaissance et de leur progrès. Le Conseil a également adopté d'importantes résolutions sur les dispositions de la pandémie émergente de Corona et son impact sur le culte, la famille, les délits, les transactions, les contrats et les obligations, ainsi qu'une résolution sur le phénomène de la prière en langue non arabe, Il a également publié une résolution sur le phénomène de la prière en langue non arabe, qui a récemment commencé à

se répandre dans certains États membres de l'Organisation de la coopération islamique et dans les pays des sociétés musulmanes, dans laquelle il a décidé qu'il n'était pas permis de prier en langue non arabe, et sur l'invalidité de la prière avec des traductions du sens du Saint Coran, et des traductions du sens des rappels obligatoires (adhkar) dans la prière. Il a appelé les dirigeants des États membres de l'OCI à punir (ta'zir) tous ceux qui appellent ou prient en langue non arabe, et a également appelé les organes de la fatwa, les érudits, les imams et les prédicateurs à montrer la gravité de ce phénomène, qui est à l'origine de partis et d'organisations anti-islamiques suspects

dans le but de répandre la sédition parmi les musulmans en attisant les conflits ethniques et raciaux et en déchirant l'unité des musulmans. En ce qui concerne la prière derrière le téléphone, la radio et la télévision, le Conseil a décidé qu'elle n'est pas permise, que la personne qui prie soit proche ou éloignée, en raison du déséquilibre des conditions de suivi de l'union de l'espace et du temps entre l'imam et l'adepte, la possibilité pour le fidèle de voir son imam ou de voir celui qui voit l'imam, d'entendre les takbeers directs, et l'interruption de la subordination, en plus des nombreux maux que cela entraîne, y compris l'invalidation de la poursuite de la congrégation et la perturbation de la raison d'être des mosquées. En ce qui concerne les médias sociaux modernes et le contrôle de leur utilisation, le Conseil a décidé que la transmission, la diffusion, la publication et l'enregistrement du mal par le biais de ces moyens et d'autres, ainsi que la diffusion de fausses nouvelles, de rumeurs et de tout ce qui nuit à la société dans sa sécurité, sa stabilité et

l'intégrité de sa religion, sont des pratiques sacro-saintes, Il a souligné que la négation du vice par ces moyens est limitée par le respect des conditions, dont la plus importante est la réalisation de l'intérêt de la négation, et que la négation du vice ne conduit pas à un mal plus grand, et que la négation n'empiète pas sur l'autorité du gardien. Le Conseil a recommandé d'éviter l'utilisation de ces moyens lors de la

conduite de véhicules tels que les voitures et autres, en raison des désastres qui en découlent, tels que les accidents de la circulation, et a également recommandé de ne pas les utiliser lors de l'accomplissement de certains actes d'adoration tels que la circumambulation (tawaf), le saa'i et autres, en raison de la préoccupation et de la distraction de l'adoration. En ce qui concerne la question des enfants trouvés et des personnes de filiation inconnue, le Conseil a décidé que leur prise en charge incombe à l'État lorsqu'il n'y a pas de parrain pour eux, et a également décidé qu'il

est permis d'attribuer des enfants de filiation inconnue à ceux qui l'ont revendiqué s'ils ne sont pas démentis par le sens ou la raison, et qu'il est également permis d'attribuer à ceux qui sont prouvés être ses enfants par l'un des moyens de preuve considérés par la charia, et a affirmé que la personne dont la paternité est prouvée est tenue de subvenir à ses besoins et d'assurer sa prise en charge. Il a également décidé que l'enfant trouvé et celui dont la filiation est inconnue doivent recevoir un bon nom, un bon prénom et la nationalité du pays dans lequel ils ont été trouvés, notant que tous les droits religieux et civils

inaliénables des autres sont fixés pour eux, et a appelé les dirigeants à punir tous ceux qui les déshonorent ou les avilissent d'une manière dissuasive. Le Conseil a recommandé qu'il ne soit pas permis de remettre un enfant trouvé ou de filiation inconnue à des parties non islamiques ou à des personnes dangereuses, et que quiconque recueille un enfant trouvé ou de filiation inconnue soit allaité par sa femme, ou allaité par celles qui sont interdites de mariage, comme ses filles, afin qu'il sente, au moment où il s'en rend compte, qu'il a des parents qui l'abritent, s'occupent de lui et l'aiment. En ce qui concerne le phénomène des enfants des rues, des enfants mendiants et des enfants soumis au travail forcé, le Conseil a décidé qu'il ne fallait pas laisser les enfants utiliser les voies publiques comme résidence permanente ou temporaire ou comme source de revenus, ni les utiliser pour mendier dans les rues, dans les bureaux et dans les maisons. Ils ne doivent pas être employés à des travaux pénibles qui mettent leur vie en danger et les privent de leurs droits à l'éducation, à la santé et aux soins. Le Conseil a invité les universitaires, les imams et les

prédicateurs à sensibiliser le public au caractère sacré du travail des enfants dans les mines, les usines, les bureaux et les foyers. En ce qui concerne la mise en œuvre des objectifs de la charia dans les transactions, le Conseil a appelé les érudits, les organes de la charia et les comités des institutions financières islamiques à prendre en compte la mise en œuvre des objectifs lors de l'ijtihad dans les questions financières contemporaines et les développements, tout en adhérant aux contrôles importants de la charia

tels que la non-violation des objectifs qui sont plus forts que les preuves de la charia considérées, en tenant compte des types et des rangs d'objectifs, tenir compte des cinq objectifs de la charia globale lors de la mise en œuvre des objectifs des transactions, utiliser les objectifs légitimes des transactions financières dans la rédaction et l'interprétation des contrats et des transactions financières modernes, et résoudre les litiges qui en découlent en cas de pandémies et de situations d'urgence à la lumière des objectifs des transactions financières tels que la monnaie, la clarté et la stabilité, ainsi que l'importance de travailler avec les objectifs de la charia pour vérifier les réalités des transactions contemporaines et leur non-fictibilité. En ce qui concerne la question du changement de sexe, le Conseil a déclaré que ce que l'on appelle aujourd'hui le changement de sexe, c'est-à-dire la transformation

d'un homme en femme ou d'une femme en homme, est interdit par la loi parce qu'il s'agit d'une modification de la création de Dieu. Les règles juridiques relatives aux devoirs et aux droits religieux et civils des hommes et des femmes restent fixées pour chacun d'eux telles qu'elles étaient avant que l'un d'eux ne se transforme ostensiblement d'homme en femme ou de femme en homme, notamment en ce qui concerne les dispositions relatives à la garde des enfants, à la pension alimentaire et à l'héritage,

car la conversion de soi-même en femme ou en homme n'est pas un changement réel, mais plutôt un changement apparent tel que décidé par les médecins, et n'a aucun effet sur les règles établies avant que l'un d'entre eux ne commette cet acte. Le Conseil a appelé les gouvernements et les États à empêcher la réalisation de telles opérations, à sensibiliser à leurs dangers et à leurs conséquences destructrices pour l'auteur et les sociétés, et à orienter vers un traitement les personnes qui, pour des raisons psychologiques ou autres, souffrent de troubles ou d'obsessions liés à l'identité de genre. D'importantes résolutions et recommandations portent sur le rôle des

mécanismes islamiques de financement social dans le soutien de l'action humanitaire visant à soulager les victimes de catastrophes et de crises, ainsi que sur les dispositions relatives aux applications contemporaines de la dette changeante. Les résolutions et les recommandations de la 25eme session peuvent désormais être consulté sur le site web de l'Académie. Allah est le Garant du succès.

Images des Participants

SUPERVISION GÉNÉRALE
PROF. DR. KOUTOUB MOUSTAPHA SANO

Rédaction
MOURAD TLILI
JAWZI B. LARDJANE

PHOTOGRAPHE
AMJAD MANSI

CONCEPTION
SAAD ESSEMMAR

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTSBIEN VOULOIR NOUS CONTACTER
VIA LES ADRESSES SUIVANTES:
ROYAUME D'ARABIE SAOUDITE.
B.P. 13719, DJEDDAH 21414
PHONE : (+96612) 6900347 / 6980518 / 2575662 / 6900346
FAX: (+96612) 2575661

www.iifa-aifi.org
info@iifa-aifi.org
@aifi_org
@aifi.org